SEANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL
DU 16 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre à quinze heures, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France représentant les collectivités ayant transféré ***leur compétence électricité***, se sont réunis au nombre de quarante et un présents au Centre de Conférences CAPITAL 8 - 32, rue de Monceau à Paris 8ème, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente août deux mille dix-neuf.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures.

À l'unanimité, Mme Caroline Foucault, déléguée titulaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (Verrières-le-Buisson) est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention de concession conclue pour une période de trente ans, à compter du 1er novembre 2019, entre le Sigeif, Enedis et EDF Commerce pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés ;

- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention particulière relative à l'intégration des ouvrages dans l'environnement qui prévoit, lorsque la maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par l'autorité concédante, une participation du concessionnaire (Enedis) au financement des opérations destinées à l'amélioration esthétique des ouvrages concédés ;

- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention relative à la cartographie à moyenne échelle (1/1000ème, 1/2000ème, 1/5000ème) des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession fixant les modalités d'échanges de plans et de données cartographiques aux fins de faciliter l'accomplissement des missions dévolues au Sigeif et à Enedis ;

- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention particulière relative à l'accompagnement de la mobilité électrique (MOBE) qui précise l'accompagnement d'Enedis sur les projets de bornes ou d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (BRVE ou IRVE) portés par le Sigeif ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16 heures 30.

Affiché le 16 septembre 2019,
Le Président du Syndicat,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville